



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

# STATISTIQUE GÉNÉRALE

DE LA

# TÉLÉPHONIE

DRESSÉE

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS

PAR LE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

---

Année 1906

---

BERNE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

1908

Statistique des communications

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Allemagne <sup>1)</sup>	Autriche	Belgique	Bosnie-Herzégovine	Bulgarie
	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat
<b>I. Réseaux urbains.</b>					
a. Nombre de réseaux . . . . .	5.426 <sup>2)</sup>	388	17	8 <sup>1)</sup>	11
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes . . . . . souterraines . . . . .	{ 91.446 <sup>3)</sup> 6.095	{ — —	{ — —	{ 90 —	{ 147 23
<b>Totaux</b>	<b>97.541</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>90</b>	<b>170</b>
c. Développement en kilomètres des fils { aériens . . . . . { en service . . . . . { de réserve . . . . . souterrains { en service . . . . . { de réserve . . . . .	{ 608.999 <sup>4)</sup> 54.622 1.272.702 <sup>5)</sup> 723.970	{ 66.546 — 227.869 —	{ 80.894 <sup>1)</sup> — 50.946 <sup>2)</sup> —	{ 587 <sup>2)</sup> — — —	{ 1.290 27 1.230 <sup>1)</sup> 649
<b>Totaux</b>	<b>2.660.293</b>	<b>294.415</b>	<b>131.840<sup>3)</sup></b>	<b>587</b>	<b>3.196</b>
<b>II. Circuits interurbains.</b>					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . . . . { à fil double . . . . . internationaux . . . . .	{ 603 <sup>1)</sup> 12.383 <sup>2)</sup> 99 <sup>7)</sup>	{ — 201 25	{ — 131 <sup>4)</sup> 34 <sup>5)</sup>	{ — — 2 <sup>3)</sup>	{ 1 <sup>2)</sup> 11 <sup>3)</sup> 1 <sup>4)</sup>
<b>Totaux</b>	<b>13.085</b>	<b>226</b>	<b>165<sup>6)</sup></b>	<b>2</b>	<b>13</b>
b. Longueur des lignes { aériennes . . . . . souterraines . . . . . sous-marines . . . . .	{ 48.936 499 <sup>8)</sup> 127 <sup>9)</sup>	{ 7.431 119 —	{ — — —	{ 6 — —	{ 1.255 — 1
<b>Totaux</b>	<b>49.562</b>	<b>7.550</b>	<b>—</b>	<b>6</b>	<b>1.256</b>
c. Développement des fils { aériens . . . . . souterrains . . . . . sous-marins . . . . .	{ 304.729 50.067 349	{ 28.143 826 —	{ 22.462 — 175	{ 6 — —	{ 2.493 — 6
<b>Totaux</b>	<b>355.145</b>	<b>28.969</b>	<b>22.637<sup>7)</sup></b>	<b>6</b>	<b>2.499</b>
<b>III. Stations et postes.</b>					
a. Nombre de stations centrales . . . . .	5.437	575 <sup>1)</sup>	182	9	12
b. Nombre de cabines publiques . . . . .	31.654	806	163 <sup>8)</sup>	11	18
c. Nombre de postes d'abonnés . . . . .	668.148	58.558	30.448 <sup>9)</sup>	350 <sup>4)</sup>	929
<b>Totaux</b>	<b>705.239</b>	<b>59.939</b>	<b>30.793<sup>10)</sup></b>	<b>370</b>	<b>959</b>
<b>IV. Personnel.</b>					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)			55 <sup>11)</sup>	— <sup>5)</sup>	
b. Personnel des réseaux : Directeurs et adjoints . . . . .			44 <sup>12)</sup>	1	
Ingénieurs . . . . .			2 <sup>13)</sup>	— <sup>6)</sup>	
Chefs d'équipe et monteurs . . . . .			21 <sup>14)</sup>	2	— <sup>5)</sup>
Ouvriers . . . . .			349 <sup>15)</sup>	1 <sup>7)</sup>	
Téléphonistes . . . . .			351 <sup>16)</sup>	3 <sup>8)</sup>	
Facteurs . . . . .			—	— <sup>9)</sup>	
<b>Totaux</b>			<b>822</b>	<b>7</b>	
<b>V. Conversations urbaines.</b>					
a. D'abonné à abonné . . . . .	1.118.614.567	182.942.433	63.208.052 <sup>17)</sup>	286.701	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	4.437.092	571.203 <sup>3)</sup>	76.031 <sup>18)</sup>	731 <sup>10)</sup>	—
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné . . . . .	17.013		7.598 <sup>19)</sup>	—	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné . . . . .	—	44.008 <sup>4)</sup>	—	104 <sup>11)</sup>	3.492
e. Télégrammes téléphonés { départ . . . . . { arrivée . . . . .	{ 2.516.588 1.504.650	{ 1.031.230 <sup>5)</sup> 1.003.884	{ 1.195.409 <sup>20)</sup> 776.020 <sup>20)</sup>	{ 7.111 <sup>12)</sup> 7.602 <sup>12)</sup>	{ — —
<b>Totaux</b>	<b>1.127.089.910</b>	<b>185.592.758</b>	<b>65.263.110</b>	<b>302.249</b>	<b>3.492</b>
<b>VI. Conversations interurbaines.</b>					
Nombre de conversations . . . . .	225.403.278	1.972.824	1.309.397 <sup>21)</sup>	14.420 <sup>14)</sup>	52.970
<b>VII. Recettes.</b>					
Fr.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements . . . . .	78.346.884	7.564.415 <sup>6)</sup>	6.121.664	34.864 <sup>15)</sup>	103.170
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	1.345.074	343.992	21.649 <sup>22)</sup>	1.638	—
c. Recettes diverses . . . . .	—	—	833 <sup>23)</sup>	—	—
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	33.934.716	2.564.047	1.596.650 <sup>24)</sup>	484	76.797
b. Recettes diverses . . . . .	—	316.495	1.219 <sup>25)</sup>	365	—
<b>Totaux</b>	<b>113.626.674</b>	<b>10.788.949<sup>7)</sup></b>	<b>7.742.015</b>	<b>37.351</b>	<b>179.967</b>
<b>VIII. Dépenses.</b>					
Fr.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante . . . . .	—	—	39.124.647 <sup>26)</sup>	— <sup>16)</sup>	— <sup>6)</sup>
b. Dépenses de l'année courante { Personnel . . . . . { Matériel . . . . .	{ — <sup>11)</sup> —	{ — —	{ 2.596.870 4.034.564	{ — <sup>16)</sup> —	{ — <sup>6)</sup> —
<b>Totaux</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6.631.434<sup>27)</sup></b>	<b>—</b>	<b>—</b>

téléphoniques, année 1906.

Cap de Bonne-Espérance	Colonies portugaises					Congo français (1905) <sup>1)</sup>	Dahomey et dépendances	Danemark
	Ile S. Thomé	Loanda	India	Macao	Timor			
Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Administ. coloniale	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat <sup>1)</sup>				
14 <sup>1)</sup>	1 <sup>1)</sup>	1 <sup>1)</sup>	1 <sup>1)</sup>	1 <sup>1)</sup>	2 <sup>1)</sup>	—	3 <sup>1)</sup>	— <sup>2)</sup>
3.328	215	33	21	49	472	—	1	— <sup>2)</sup>
2.763	—	—	—	—	—	—	—	—
6.091	215	33	21	49	472	—	1	—
5.059 <sup>2)</sup>	215 <sup>2)</sup>	78 <sup>2)</sup>	21 <sup>2)</sup>	49 <sup>2)</sup>	472 <sup>2)</sup>	—	3 <sup>2)</sup>	— <sup>2)</sup>
1.017	—	—	—	—	—	—	—	—
3.739 <sup>3)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	— <sup>2)</sup>
1.785 <sup>3)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—
11.600	215	78	21	49	472	—	3	—
—	—	—	—	—	—	—	1 <sup>3)</sup>	—
22 <sup>4)</sup>	—	—	—	—	—	—	—	29 <sup>3)</sup>
—	—	—	—	—	—	—	—	11 <sup>4)</sup>
22	—	—	—	—	—	—	1	40
80	—	—	—	—	—	—	6	194 <sup>4)</sup>
160	—	—	—	—	—	—	—	2.249 <sup>5)6)</sup>
—	—	—	—	—	—	—	2	295 <sup>6)</sup>
240	—	—	—	—	—	—	8 <sup>2)</sup>	2.549
158	—	—	—	—	—	—	6	7.771
320	—	—	—	—	—	—	—	95
—	—	—	—	—	—	—	2	525
478.	—	—	—	—	—	—	8 <sup>2)</sup>	8.391
13	4	1	1	1	1	—	—	64
62	4 <sup>3)</sup>	—	25	—	27	1	6	129
4.601	80 <sup>4)</sup>	44 <sup>3)</sup>	—	56 <sup>3)</sup>	2	—	—	727
4.676	88	45	26	57	30	1	—	920
—	1 <sup>5)</sup>	—	—	—	—	—	—	—
—	4	—	1	—	2	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	7	—	2	1	—	—	—	—
—	1	—	—	2	2	—	—	—
—	7 <sup>6)</sup>	—	3 <sup>3)</sup>	3 <sup>5)</sup>	30 <sup>3)</sup>	—	—	—
—	—	—	2	—	54	—	—	—
—	20	—	8	7	88	—	—	—
8.122.033	74.674	16.658	—	20.000	—	—	—	—
33.678	218	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	203	—	—	—
—	—	—	—	—	895 <sup>4)</sup>	—	—	361.525 <sup>1)</sup>
—	—	—	—	—	771 <sup>4)</sup>	—	—	156.594 <sup>9)</sup>
8.155.711	74.892	16.658	—	20.000	1.869	—	—	518.119
344.684	—	—	—	—	—	—	31	1.010.298
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
974.420	7.461	—	—	890	415	—	—	—
11.290	207	2.725	—	—	274	—	—	— <sup>5)</sup>
44.437	9.195	—	—	—	—	—	—	—
95.672	—	—	—	—	—	—	62	767.217
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.125.819	16.863 <sup>7)</sup>	2.725 <sup>5)</sup>	—	890 <sup>6)</sup>	689 <sup>5)</sup>	—	62	767.217
3.357.342	—	—	17.656	—	26.794	—	—	— <sup>10)</sup>
—	23.423	—	2.773	5.645	3.970	—	—	—
712.512	7.356	— <sup>6)</sup>	55	3.226	4.093	—	—	— <sup>10)</sup>
712.512	30.779 <sup>7)</sup>	—	2.828 <sup>4)</sup>	8.871 <sup>6)</sup>	8.063 <sup>5)</sup>	—	—	—

## Statistique des communications

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Danemark	Egypte	Espagne		
	Exploitation par des C <sup>ies</sup> privées <sup>1)</sup>	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par la „Compania interurbana del Nord-este de Espana“	Exploitation par plusieurs Compagnies
<b>I. Réseaux urbains.</b>					
a. Nombre de réseaux . . . . .	—	—	15 <sup>1)</sup>	—	60 <sup>6)</sup>
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes . . . . . souterraines . . . . .	14.236 155	—	—	—	—
<b>Totaux</b>	14.391 <sup>11)</sup>	—	—	—	—
c. Développement en { aériens . . . . . { en service . . . . . kilomètres des fils { de réserve . . . . . souterrains { en service . . . . . de réserve . . . . .	94.232 <sup>12)</sup> 79.410 <sup>13)</sup>	—	—	—	—
<b>Totaux</b>	173.642	—	—	—	—
<b>II. Circuits interurbains.</b>					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . . . . à fil double . . . . . internationaux . . . . .	795 <sup>12)</sup>	4	45	19	1
<b>Totaux</b>	795	4	45	19	1
b. Longueur des lignes { aériennes . . . . . souterraines . . . . . sous-marines . . . . .	17.266	220	—	2.177	—
<b>Totaux</b>	17.266	220	—	2.177	—
c. Développement des fils { aériens . . . . . souterrains . . . . . sous-marins . . . . .	40.921	880	—	7.183	—
<b>Totaux</b>	40.921	880	—	7.183	—
<b>III. Stations et postes.</b>					
a. Nombre de stations centrales . . . . .	682	2	17 <sup>2)</sup>	—	60
b. Nombre de cabines publiques . . . . .	1.227 <sup>14)</sup>	4	1	26	16
c. Nombre de postes d'abonnés . . . . .	61.144	—	500 <sup>3)</sup>	—	17.200
<b>Totaux</b>	63.053	6	518	26	17.276
<b>IV. Personnel.</b>					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	154	—	—	—	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . . . .	29	—	—	—	—
Ingénieurs . . . . .	98	— <sup>1)</sup>	1	—	—
Chefs d'équipe et monteurs . . . . .	754	—	2	—	—
Ouvriers . . . . .	1.711 <sup>15)</sup>	—	62	—	—
Téléphonistes . . . . .	32	—	—	—	—
Facteurs . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Totaux</b>	2.778	—	65 <sup>4)</sup>	—	—
<b>V. Conversations urbaines.</b>					
a. D'abonné à abonné . . . . .	116.572.800	—	—	—	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	—	—	—	—
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné . . . . .	102.500	—	—	—	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné . . . . .	—	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ . . . . . arrivée . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Totaux</b>	116.675.300	—	—	—	—
<b>VI. Conversations interurbaines.</b>					
Nombre de conversations . . . . .	7.188.500	65.534 <sup>2)</sup>	—	—	—
<b>VII. Recettes.</b>					
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements . . . . .	—	—	—	—	3.580.153
b. Conversations sous V. b. c. d. e. . . . .	5.543.556	—	—	—	38.347
c. Recettes diverses . . . . .	—	—	1.009.575 <sup>5)</sup>	—	—
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations . . . . .	791.283	85.202	—	—	—
b. Recettes diverses . . . . .	285.828	39.156 <sup>3)</sup>	—	—	—
<b>Totaux</b>	6.620.667	124.358	1.009.575	—	3.618.500
<b>VIII. Dépenses.</b>					
a. Etablissement antérieur à l'année courante . . . . .	22.090.794	—	—	—	—
b. Dépenses de l'année courante { Personnel . . . . . Matériel . . . . .	8.300.236	—	—	—	—
<b>Totaux</b>	8.300.236	—	—	—	—

## téléphoniques, année 1906.

France	Grande-Bretagne et Irlande		Grèce	Hongrie		Indes britanniques (1905)		Indes britanniques (1906)
	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat <sup>1)</sup>		Exploitation par la „National Telephone Co“	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C <sup>ies</sup> privées	Exploitation par l'Etat	
5.373	405 <sup>2)</sup>	1.184	4 <sup>1)</sup>	107 <sup>1)</sup>	1 <sup>9)</sup>	603 <sup>1)</sup>	366 <sup>7)</sup>	566 <sup>1)</sup>
25.665	5.554	—	710	3.675	28	1.877	— <sup>3)</sup>	2.222
7.237	3.238	—	—	160	—	—	—	—
32.902	8.792	—	710	3.835	28	1.877	—	2.222
139.109	35.481 <sup>3)</sup>	1.591.000	3.640 <sup>2)</sup>	40.525 <sup>2)</sup>	28	10.065	— <sup>3)</sup>	12.710
1.411	868 <sup>3)</sup>	—	—	5.803 <sup>2)</sup>	4	—	— <sup>3)</sup>	—
319.400	229.732 <sup>4)</sup>	—	—	52.455	—	—	—	—
144.793	172.034 <sup>4)</sup>	—	—	25.888	—	—	—	—
604.713	438.115 <sup>5)</sup>	1.591.000	3.640	124.671	32	10.065	—	12.710
40	—	—	—	615 <sup>3)</sup>	—	—	— <sup>3)</sup>	—
9.820	1.864 <sup>5)</sup>	—	—	—	—	—	— <sup>3)</sup>	—
54	7 <sup>6)</sup>	—	—	29 <sup>3)</sup>	—	—	— <sup>3)</sup>	—
9.914	1.871 <sup>7)</sup>	—	—	644	—	—	—	—
70.505	19.185	—	—	17.736	—	—	— <sup>3)</sup>	—
179	716	—	—	5	—	—	— <sup>3)</sup>	—
68	293	—	—	—	—	—	—	—
70.752	20.194 <sup>7)</sup>	—	—	17.741	—	—	—	—
322.911	103.396	—	—	82.889	—	—	— <sup>3)</sup>	—
10.274	17.033	—	—	335	—	—	— <sup>3)</sup>	—
253	713	—	—	—	—	—	—	—
333.438	121.142 <sup>8)</sup>	—	—	83.224	—	—	—	—
5.379	720	1.285	7	1.045	1	84	17	103
9.442	1.835	6.740	3	1.277	—	—	—	—
152.072	68.098	407.736	1.070 <sup>3)</sup>	32.538	40	1.985	3.566	2.301
166.893	70.653	415.761	1.080	34.860	41	2.069	3.583	2.404
78	—	—	—	—	—	—	—	—
201 <sup>1)</sup>	—	—	55	—	—	—	—	—
776 <sup>1)</sup>	— <sup>9)</sup>	16.310	4	—	—	—	—	—
1.376 <sup>2)</sup>	—	—	7	— <sup>4)</sup>	—	— <sup>2)</sup>	— <sup>3)</sup>	— <sup>2)</sup>
5.238	—	—	14	—	1	—	—	—
93 <sup>3)</sup>	—	—	14	—	1	—	—	—
7.762	—	16.310	94	—	2	—	—	—
218.115.918	1.837.216 <sup>10)</sup>	—	—	102.527.843	24.804	—	—	—
174.913 <sup>4)</sup>	103.900 <sup>11)</sup>	1.139.715.096	— <sup>5)</sup>	388.115 <sup>5)</sup>	—	—	— <sup>3)</sup>	— <sup>3)</sup>
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.718.079	3.797.600	—	—	128.886 <sup>6)</sup>	—	—	—	—
1.584.238	1.500.000	—	—	129.522 <sup>6)</sup>	—	—	—	—
221.593.148	—	1.139.715.096	—	103.174.366	24.804	—	—	—
17.833.821 <sup>4)</sup>	19.915.217 <sup>12)</sup>	37.591.736	22.862	1.107.152 <sup>7)</sup>	—	—	— <sup>3)</sup>	— <sup>3)</sup>
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.						Fr. Fr. Fr.		
25.591.225	10.836.731	—	127.479	4.790.676	—	339.208 <sup>4)</sup>	927.867 <sup>4)</sup>	426.388 <sup>4)</sup>
—	425.451 <sup>13)</sup>	—	—	103.464	—	—	—	—
9.721.046	7.499.117 <sup>14)</sup>	—	24.457	1.594.185	—	— <sup>5)</sup>	— <sup>3)</sup>	— <sup>5)</sup>
—	12.060.443 <sup>15)</sup>	—	—	—	—	—	—	—
—	24.646	—	—	—	—	—	—	—
35.312.271	30.846.388	—	151.936	6.488.325	—	—	—	—
— <sup>5)</sup>	148.428.000	—	— <sup>6)</sup>	— <sup>8)</sup>	—	— <sup>6)</sup>	— <sup>3)</sup>	— <sup>6)</sup>
— <sup>5)</sup>	12.142.821	—	— <sup>6)</sup>	— <sup>8)</sup>	—	— <sup>6)</sup>	— <sup>3)</sup>	— <sup>6)</sup>
—	944.320	—	—	—	—	—	—	—
—	13.087.141 <sup>16)</sup>	—	—	—	—	—	—	—

Statistique des communications

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Indes britanniques (1906)	Indes néerlandaises		Indo-Chine française	Islande	
	Exploitation par des C <sup>ies</sup> privées	Exploitation par l'Etat <sup>1)</sup>	Exploitation par des C <sup>ies</sup> privées <sup>2)</sup>	Exploitation par la Colonie	Exploitation par l'Etat	
<b>I. Réseaux urbains.</b>						
a. Nombre de réseaux . . . . .	532 <sup>7)</sup>	3 <sup>2)</sup>	48 <sup>10)</sup>	8 <sup>1)</sup>	—	
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes . . . . .	— <sup>3)</sup>	6.039 <sup>3)</sup>	28.163	201	—	
{ souterraines . . . . .		852 <sup>4)</sup>	352	92		
<b>Totaux</b>	—	6.891	28.515 <sup>11)</sup>	293	—	
c. Développement en kilomètres des fils { aériens . . . . .	— <sup>3)</sup>	6.039	28.010 <sup>12)</sup>	605	—	
{ en service . . . . .		—	153	—		
{ de réserve . . . . .		852	236 <sup>13)</sup>	1.678 <sup>2)</sup>		
{ souterrains { en service . . . . .		—	126 <sup>13)</sup>	23		
{ de réserve . . . . .	—	—	—			
<b>Totaux</b>	—	6.891	28.525	2.306	—	
<b>II. Circuits interurbains.</b>						
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . . . .	— <sup>3)</sup>	—	7 <sup>14)</sup>	—	—	
{ à fil double . . . . .			8 <sup>14)</sup>	4		
{ internationaux . . . . .			—	—		
<b>Totaux</b>	—	—	15	4	—	
b. Longueur des lignes { aériennes . . . . .	— <sup>3)</sup>	—	1.384	108	613	
{ souterraines . . . . .			—	—	—	3
{ sous-marines . . . . .			—	—	—	—
<b>Totaux</b>	—	—	1.384	108	616 <sup>1)</sup>	
c. Développement des fils { aériens . . . . .	— <sup>3)</sup>	—	2.262	252	1.235	
{ souterrains . . . . .			—	—	—	6
{ sous-marins . . . . .			—	—	—	—
<b>Totaux</b>	—	—	2.262	252	1.241 <sup>1)</sup>	
<b>III. Stations et postes.</b>						
a. Nombre de stations centrales . . . . .	16	11	100	8	11	
b. Nombre de cabines publiques . . . . .	—	9 <sup>5)</sup>	44	6	22 <sup>2)</sup>	
c. Nombre de postes d'abonnés . . . . .	3.985	2.921	2.990	643 <sup>3)</sup>	337	
<b>Totaux</b>	4.001	2.941	3.134	657	370	
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	3	30	— <sup>4)</sup>	2	
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . . . .	—	10	49	—	—	
Ingénieurs . . . . .	—	—	5	—	—	
Chefs d'équipe et monteurs . . . . .	— <sup>3)</sup>	14	13	—	31	
Ouvriers . . . . .	—	78	192 <sup>15)</sup>	—	—	
Téléphonistes . . . . .	—	143 <sup>6)</sup>	221 <sup>16)</sup>	12	—	
Facteurs . . . . .	—	—	64 <sup>17)</sup>	—	—	
<b>Totaux</b>	—	248	574	12	33 <sup>1)</sup>	
<b>V. Conversations urbaines.</b>						
a. D'abonné à abonné . . . . .	—	1.189.636	8.605.857	132.276 <sup>5)</sup>	—	
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	844	9.684	304 <sup>6)</sup>	—	
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné . . . . .	— <sup>3)</sup>	—	—	—	—	
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné . . . . .	—	—	16	—	—	
e. Télégrammes téléphonés { départ . . . . .	— <sup>3)</sup>	—	—	1.733 <sup>6)</sup>	—	
{ arrivée . . . . .		—	1.080	—		
<b>Totaux</b>	—	1.190.480	8.616.637	134.313	—	
<b>VI. Conversations interurbaines.</b>						
Nombre de conversations . . . . .	— <sup>3)</sup>	—	7.991	65.609	3.753	
<b>VII. Recettes.</b>						
Fr.						
A. Conversations urbaines. a. Abonnements . . . . .	997.771 <sup>4)</sup>	99.793	1.247.575 <sup>18)</sup>	53.056	—	
b. Conversations sous V.b.c.d.e.	—	84	2.285	76	—	
c. Recettes diverses . . . . .	— <sup>3)</sup>	—	18.568 <sup>19)</sup>	330 <sup>7)</sup>	—	
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	—	—	160.634	3.737	5.361	
b. Recettes diverses . . . . .	—	—	208.037	—	—	
<b>Totaux</b>	—	99.877 <sup>7)</sup>	1.637.099	57.199	5.361	
<b>VIII. Dépenses.</b>						
a. Etablissement antérieur à l'année courante . . . . .	— <sup>3)</sup>	872 <sup>8)</sup>	1.478.724 <sup>20)</sup>	168.250	— <sup>3)</sup>	
b. Dépenses de l'année courante { Personnel . . . . .	— <sup>3)</sup>	32.056 <sup>8)</sup>	441.437	38.288	— <sup>3)</sup>	
{ Matériel . . . . .		6.997 <sup>8)</sup>	213.481	14.000		
<b>Totaux</b>	—	39.053	654.918 <sup>21)</sup>	52.288	—	

téléphoniques, année 1906.

Italie		Japon		Luxembourg	Natal	Norvège		Nouvelle-Zélande	
Exploitation par l'Etat <sup>1)</sup>	Exploitation par des C <sup>ies</sup> privées <sup>1)</sup>	Japon <sup>1)</sup>	Formose <sup>1)</sup>	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat <sup>1)</sup>	Exploitation par des C <sup>ies</sup> privées <sup>2)</sup>	Exploitation par l'Etat	
5	114	47	5	74 <sup>1)</sup>	9 <sup>1)</sup>	27 <sup>2)</sup>	200	—	
132	5.836	3.136	436	122	220	715	10.301	—	
—	244	107	1	8	7	110 <sup>3)</sup>	15 <sup>21)</sup>	—	
132	6.080	3.243	437	130	227	825 <sup>4)</sup>	10.316	—	
1.878 <sup>2)</sup>	50.385 <sup>2)</sup>	98.702 <sup>2)</sup>	2.714	872 <sup>2)</sup>	2.272 <sup>2)</sup>	21.348 <sup>5)</sup>	44.044 <sup>22)</sup>	—	
—	4.411 <sup>2)</sup>	—	—	—	484 <sup>2)</sup>	31	—	—	
—	34.046 <sup>2)</sup>	98.903 <sup>3)</sup>	53	560 <sup>3)</sup>	490 <sup>3)</sup>	23.174 <sup>6)</sup>	613 <sup>23)</sup>	—	
—	11.226 <sup>2)</sup>	—	—	188 <sup>3)</sup>	169 <sup>3)</sup>	14.400	—	—	
1.878	100.068	197.605	2.767	1.620	3.415	58.953	44.657	—	
—	—	—	—	210	—	35 <sup>7)</sup>	—	—	
102 <sup>3)</sup>	68	244 <sup>4)</sup>	—	38	8	247 <sup>7)</sup>	— <sup>24)</sup>	—	
10 <sup>4)</sup>	—	—	—	8 <sup>4)</sup>	—	7 <sup>8)</sup>	—	—	
112	68	244	—	256	8	289	—	—	
3.964	1.970	2.726	466	1.579	—	9.116 <sup>9)</sup>	13.373	—	
4	—	8	—	—	—	— <sup>10)</sup>	5	—	
12	—	20	—	—	—	562 <sup>11)</sup>	51	—	
3.980	1.970	2.754	466	1.579	—	9.678	13.429 <sup>25)</sup>	—	
6.162	3.134	22.663 <sup>3)</sup>	2.255	3.503	526 <sup>4)</sup>	33.411	23.783	—	
4	—	207	—	—	—	47	1.032	—	
12	—	98	—	—	—	1.041	220	—	
6.178	3.134	22.968	2.255	3.503	526	34.499 <sup>12)</sup>	25.035 <sup>26)</sup>	—	
—	—	258	14	74	9	407 <sup>13)</sup>	622	105	
126	901	171	49	208	14	1.159 <sup>14)</sup>	1.485	1.086	
1.558	34.660	45.961	1.171	2.527	1.128	17.453	25.120	19.472	
1.684	35.561	46.390	1.234	2.809	1.151	19.019	27.227	20.663	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	112	—	—	—	—	25	239	—	
— <sup>5)</sup>	44	— <sup>5)</sup>	— <sup>5)</sup>	— <sup>5)</sup>	4	4	11	—	
—	227	—	—	—	30	20 <sup>15)</sup>	234	—	
—	544	—	—	—	3	123	—	—	
—	1.020	—	—	—	26 <sup>3)</sup>	232	837	—	
—	93	—	—	—	—	3	76	—	
—	2.040	—	—	—	63	407	1.397	—	
7.152.820	135.180.294	151.166.573	5.017.123	1.497.967	—	46.541.705	48.239.994	—	
—	—	1.417.632 <sup>6)</sup>	16.870 <sup>6)</sup>	7.878	513	225.000 <sup>16)</sup>	896.467	—	
—	—	11.470	—	109 <sup>6)</sup>	—	—	114.571	—	
—	—	1.599	—	126	—	—	—	—	
—	—	159.512 <sup>7)</sup>	5.565 <sup>7)</sup>	8.131 <sup>7)</sup>	—	189.950 <sup>17)</sup>	65.197	—	
—	—	23.794 <sup>7)</sup>	928 <sup>7)</sup>	7.185 <sup>7)</sup>	—	127.257 <sup>17)</sup>	58.894	—	
7.152.820	135.180.294	152.780.580	5.040.486	1.521.396	—	47.083.912	49.375.123	—	
1.062.075	771.203	1.995.260	86.605	1.763.681	15.452	2.544.955 <sup>18)</sup>	2.223.621 <sup>26)</sup>	—	
Fr.						Fr.		Fr.	
243.653	4.863.977	5.832.906	210.768	184.047 <sup>8)</sup>	171.209	Fr.	1.320.554	Fr.	
—	—	198.399	3.330	16.111	466	—	204.625	—	
—	—	693.376	—	11.316 <sup>9)</sup>	4.383	— <sup>19)</sup>	62.961 <sup>27)</sup>	—	
1.299.406 <sup>6)</sup>	341.401	1.716.293	58.126	24.201	22.398	—	34.774	—	
—	—	24.600	6.448	—	—	—	—	—	
1.543.059	5.205.378	8.465.574 <sup>8)</sup>	278.672 <sup>8)</sup>	235.675	198.456	—	1.622.914	—	
— <sup>5)</sup>	—	33.693.820	—	2.392.224	1.381.413	— <sup>19)</sup>	6.357.485	10.502.200	
— <sup>5)</sup>	1.558.397	— <sup>6)</sup>	— <sup>6)</sup>	— <sup>10)</sup>	205.456	— <sup>19)</sup>	627.334	822.850	
—	1.241.529	—	—	95.886 <sup>11)</sup>	—	—	935.613 <sup>28)</sup>	1.332.800	
—	2.799.926	—	—	95.886	205.456	—	1.562.947	2.155.650	

Statistique des communications

OBJETS DE LA STATISTIQUE	Orange River Colony	Pays-Bas			Portugal
	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation municipale	Exploitation par des C <sup>ies</sup> privées	Exploitation par l'Etat
<b>I. Réseaux urbains.</b>					
a. Nombre de réseaux . . . . .	1	1	26 <sup>14)</sup>	37 <sup>14)</sup>	5
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes . . . . .	440	22	1.220	743 <sup>17)</sup>	257.946
{ souterraines . . . . .	640	—	443	82 <sup>16)</sup>	—
<b>Totaux</b>	1.080	22	1.663	825	257.946
c. Développement en { aériens . . . . .	440	65	9.840	3.489	797.884
{ kilomètres des fils { de réserve . . . . .	—	3	182	27 <sup>16)</sup>	—
{ souterrains { en service . . . . .	200	3	53.952	5.284	—
{ de réserve . . . . .	440	4	20.339	3.220	—
<b>Totaux</b>	1.080	75	84.313	12.020	797.884
<b>II. Circuits interurbains.</b>					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . . . .	3	—	—	—	—
{ à fil double . . . . .	4	382 <sup>1)</sup>	—	—	1
{ internationaux . . . . .	—	22 <sup>2)</sup>	—	—	—
<b>Totaux</b>	7	404	—	—	1
b. Longueur des lignes { aériennes . . . . .	627	2.672	—	—	333
{ souterraines . . . . .	—	198 <sup>3)</sup>	—	—	—
{ sous-marines . . . . .	—	77 <sup>4)</sup>	—	—	—
<b>Totaux</b>	627	2.947	—	—	333
c. Développement des fils { aériens . . . . .	1.049	—	—	—	666
{ souterrains . . . . .	—	36.679	—	—	—
{ sous-marins . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Totaux</b>	1.049	36.679	—	—	666
<b>III. Stations et postes.</b>					
a. Nombre de stations centrales . . . . .	1	304	31	38	6
b. Nombre de cabines publiques . . . . .	11	356 <sup>6)</sup>	153	93	4
c. Nombre de postes d'abonnés . . . . .	311	1.990 <sup>7)</sup>	21.394	13.490	—
<b>Totaux</b>	323	2.650	21.578	13.621	10
<b>V. Personnel.</b>					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	2	—	—	—	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . . . .	—	—	20	18	—
Ingénieurs . . . . .	—	— <sup>8)</sup>	15	13	—
Chefs d'équipe et monteurs . . . . .	—	—	58	17	— <sup>1)</sup>
Ouvriers . . . . .	2	—	208	119	—
Téléphonistes . . . . .	4	300 <sup>9)</sup>	332	165	—
Facteurs . . . . .	—	—	18	52	—
<b>Totaux</b>	8	300	651	384	—
<b>V. Conversations urbaines.</b>					
a. D'abonné à abonné . . . . .	720.000	148.760 <sup>10)</sup>	51.640.575 <sup>15)</sup>	17.208.606 <sup>15)</sup>	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement . . . . .	12.000	421	166.861 <sup>15)</sup>	22.827 <sup>15)</sup>	—
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné . . . . .	—	8.509	—	—	640.764
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné . . . . .	—	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ . . . . .	—	36.133	254.456	126.925	—
{ arrivée . . . . .	—	19.820	177.477	47.565	—
<b>Totaux</b>	732.000	213.643	52.239.369	17.405.923	640.764
Nombre de conversations . . . . .	—	2.365.641 <sup>11)</sup>	—	—	10.260
<b>VII. Recettes.</b>					
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements . . . . .	87.300 <sup>1)</sup>	200	—	—	—
b. Conversations sous V. b. c. d. e. . . . .	7.500	7.522	—	31.169	—
c. Recettes diverses . . . . .	—	86.577	—	—	—
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations . . . . .	—	1.611.096	—	35.279	—
b. Recettes diverses . . . . .	—	21.505 <sup>12)</sup>	—	—	—
<b>Totaux</b>	94.800	1.726.900	—	66.448 <sup>2)</sup>	—
<b>VIII. Dépenses.</b>					
a. Etablissement antérieur à l'année courante . . . . .	273.338	8.199.292	—	—	— <sup>1)</sup>
b. Dépenses de l'année courante { Personnel . . . . .	37.325	321.069	—	—	— <sup>1)</sup>
{ Matériel . . . . .	3.750	1.636.651 <sup>13)</sup>	—	—	— <sup>1)</sup>
<b>Totaux</b>	41.075	1.957.720	—	—	—

téléphoniques, année 1906.

Roumanie	Russie		Sénégal	Serbie	Suède			Suisse	Tunisie
Exploitation par l'Etat <sup>1)</sup>	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des particuliers	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C <sup>ies</sup> privées	Exploitation par des Sociétés mutuelles des habitants	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat
7 <sup>2)</sup>	98	10	4 <sup>1)</sup>	18 <sup>1)</sup>	154	4 <sup>11)</sup>	17 <sup>12)</sup>	384 <sup>1)</sup>	38 <sup>1)</sup>
664	7.605	1.369	93	506	—	—	—	16.229	545
42	40	433	—	11	—	—	—	752 <sup>2)</sup>	—
706	7.645	1.802	93	517	—	—	—	16.981	545
4.660 <sup>3)</sup>	60.492	32.360	145 <sup>2)</sup>	2.932 <sup>2)</sup>	100.316 <sup>1)</sup>	64.932	2.333	51.447 <sup>3)</sup>	946 <sup>2)</sup>
10	5.029	1.280	—	—	—	—	—	—	—
4.112	6.131	95.918	—	2.138 <sup>3)</sup>	—	—	—	176.723 <sup>4)</sup>	—
1.780	2.792	32.759	—	—	—	—	—	—	—
10.562	74.444	162.317	145	5.070	100.316	64.932	2.333	228.170	946
2.372 <sup>4)</sup>	27	1	—	2 <sup>4)</sup>	7	—	—	8 <sup>1)</sup>	16 <sup>13)</sup>
1.411 <sup>5)</sup>	5	—	—	9	1.876	—	—	745 <sup>5)</sup>	39 <sup>13)</sup>
3 <sup>6)</sup>	—	—	—	3	13	—	—	48 <sup>6)</sup>	—
3.786	32	1	—	14	1.896	—	—	801	55
28.424 <sup>7)</sup>	814 <sup>1)</sup>	81	—	929 <sup>5)</sup>	22.817	—	—	— <sup>7)</sup>	— <sup>4)</sup>
—	—	—	—	—	58	—	—	—	—
1	—	—	—	—	151	—	—	—	—
28.425	814	81	—	929	23.026 <sup>2)</sup>	—	—	—	—
37.801 <sup>8)</sup>	3.443	—	—	2.251	81.407	19.889	374	19.302	2.191
—	—	226	—	—	1.148	—	—	3.201 <sup>8)</sup>	14
2	—	—	—	—	390	—	—	46 <sup>1)</sup>	—
37.803	3.443	226	—	2.251	82.945 <sup>3)</sup>	19.889	374	22.549	2.205
805 <sup>9)</sup>	161	18	4	17	1.497	202	27	710 <sup>9)</sup>	57
347	458	42	—	28	1.306	—	—	1.107 <sup>10)</sup>	59
8.005 <sup>10)</sup>	32.618	48.329	109	1.337	89.505 <sup>4)</sup>	44.512	971	59.273	825
9.157	33.237	48.389	113	1.382	92.308	44.714	998	61.090	941
—	1	—	—	—	103	—	—	— <sup>11)</sup>	—
—	40	102	—	4	211	—	—	93 <sup>12)</sup>	—
— <sup>11)</sup>	123	73	—	—	26 <sup>5)</sup>	—	—	—	—
—	461	649	—	4 <sup>6)</sup>	350	—	—	277	— <sup>5)</sup>
—	817	1.091	2 <sup>3)</sup>	79	1.400	—	—	491 <sup>13)</sup>	—
—	120	59	—	9	3.500 <sup>6)</sup>	—	—	562 <sup>14)</sup>	—
—	—	—	—	—	5	—	—	5	—
—	1.562	1.974	— <sup>4)</sup>	222	—	—	—	1.428	—
4.181.150	198.485.598	81.778.062	21.250	2.881.900	259.123.400	—	—	32.389.341	716.422
45.844	—	—	—	37	—	—	—	—	18.578
—	— <sup>2)</sup>	— <sup>2)</sup>	—	—	—	—	—	4.136	—
—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
136.300 <sup>12)</sup>	39.017	1	46	—	647.828	—	—	155.476	—
48.570	31.628	1	38	—	398.270	—	—	174.249	—
4.411.864	198.556.243	81.778.064	21.334	2.881.938	260.169.498	—	—	32.723.202	735.000
657.566 <sup>13)</sup>	2.527.845	—	—	76.796 <sup>7)</sup>	10.793.880 <sup>7)</sup>	—	—	7.102.709 <sup>15)</sup>	155.406
Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.	Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.	Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.	Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.	Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.	Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.	Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.	Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.	Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.	Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.
368.496 <sup>14)</sup>	8.710.832	—	3.136	147.037	6.320.950	—	—	3.327.877 <sup>16)</sup>	60.901 <sup>6)</sup>
595.956	45.436	—	—	8	—	—	—	1.618.289 <sup>17)</sup>	50.363
2.669	579.456	— <sup>3)</sup>	—	5.220	— <sup>8)</sup>	—	—	1.164.366 <sup>18)</sup>	2.316
— <sup>15)</sup>	761.596	—	—	51.033	4.810.721 <sup>9)</sup>	—	—	2.680.845 <sup>19)</sup>	48.826
—	—	—	—	6.433	— <sup>9)</sup>	—	—	16.147 <sup>20)</sup>	—
967.121	10.097.320	—	3.136	209.731	—	—	—	8.807.524	162.406
—	18.153.314	— <sup>3)</sup>	— <sup>5)</sup>	— <sup>8)</sup>	46.346.344	—	—	39.452.032 <sup>21)</sup>	— <sup>3)</sup>
— <sup>16)</sup>	2.746.984	— <sup>3)</sup>	—	— <sup>8)</sup>	—	—	—	2.322.919	— <sup>5)</sup>
—	2.587.648	—	—	—	— <sup>10)</sup>	—	—	6.484.605 <sup>22)</sup>	—
—	5.334.632	—	—	—	—	—	—	8.807.524	—

## Statistique des communications téléphoniques, année 1906.

## Observations

**Allemagne.** — 1) Non compris les lignes, fils et stations dans les protectorats allemands et en Chine. — 2) La transformation des fils simples en fils doubles n'étant pas entièrement exécutée, une partie des abonnés est encore desservie par des fils simples avec retour par terre. — 3) Non compris 1458 fils spéciaux posés en vertu d'arrangements particuliers; ils ont une longueur totale de 1496 km., un développement de 10.128 km. et desservent 4391 postes d'abonnés. — 4) Fils de bronze de 1,5 mm. — 5) Les câbles ont 1, 3, 4, 7, 14, 27, 30, 56 ou 112 conducteurs simples et 1, 2, 4, 5, 7, 10, 14, 20, 25, 28, 50, 56, 75, 100, 112, 125, 150, 168, 175, 200, 224, 250, 300 ou 350 conducteurs doubles; ils sont revêtus d'une armature en fil de fer ou seulement en plomb et sont posés dans des tubes en fer fondu ou dans des conduits en ciment. — 6) Fils de bronze de 5, 4,5, 4, 3, 2,5, 2 ou 1,5 mm. et fils doubles métalliques de 5, 4, 3 ou 2 mm. — 7) Fils aériens et fils qui sont en partie aériens, en partie souterrains ou sous-marins. — 8) On emploie les câbles des réseaux urbains ou des câbles spéciaux. — 9) Câbles téléphoniques à 4 conducteurs avec isolation par une matière fibreuse ou papier et revêtement d'une armature en fils de fer zingués. — 10) Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — 11) La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

**Autriche.** — 1) Y compris des centrales pour raccordements particuliers. — 2) La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des fonctionnaires du télégraphe. — 3) 25 centimes par conversation de 3 minutes. — 4) Y compris 38.608 phonogrammes. — 5) 12,5 centimes sans limite du nombre des mots. — 6) Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Tarifs téléphoniques*, 2<sup>e</sup> édition, pages 80 à 101. — 7) 100 francs = 95,50 couronnes.

**Belgique.** — 1) Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4 et 3 mm. de diamètre. — 2) A savoir: 229 km. de lignes sous-fluviales et 50.717 km. de lignes souterraines. Pour ces dernières, il a été employé: 1<sup>o</sup> des câbles isolés au papier et munis d'une gaine de plomb, à 350, 300, 250, 225, 200, 175, 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 2<sup>o</sup> des câbles armés comme ceux sous 1<sup>o</sup> et munis, en outre, d'une armature de fils d'acier, à 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs; 3<sup>o</sup> des câbles sous plomb, isolés au caoutchouc, à 50 et 25 paires de conducteurs. Tous les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,5 et 1 mm. de diamètre à 98 % de conductibilité. — 3) Dans ce nombre sont compris 5048 km. d'installations diverses indépendantes des réseaux urbains et 109 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — 4) Fils de bronze de 1,4, 1,6, 2, 2,4, 2,5, 3, 4, 5 et 5,5 mm. — 5) Fils de bronze de 2, 3, 3,25, 4, 5 et 5,5 mm. — 6) Y compris 49 circuits télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe. — 7) A savoir: 18.002 km. de circuits servant soit à la téléphonie à grande distance interne, soit à la téléphonie internationale (dont 6358 km. de fils télégraphiques appropriés à la correspondance téléphonique d'après le système Van Rysselberghe) et 4635 km. de circuits servant exclusivement à la téléphonie internationale. — 8) Ce chiffre représente non pas le nombre des cabines publiques, mais celui des bureaux publics, dont quelques-uns — les plus importants — sont pourvus de plusieurs cabines. — 9) A savoir: 26.071 postes primaires et 4377 postes supplémentaires à l'usage des abonnés. 21.020 de ces postes primaires sont reliés par un double fil aux bureaux centraux. — 10) Au 31 Décembre 1906, il y avait 84 abonnés au service téléphonique interurbain interne, 13 abonnés au service international et 6 abonnés aux communications du public avec les services établis dans les stations de chemin de fer. — 11) Le service téléphonique est dirigé par la direction *technique* de l'Administration centrale. Les fonctionnaires et employés qui ne s'occupent pas exclusivement du téléphone sont compris dans le personnel des télégraphes (sauf le directeur technique). — 12) Ce nombre ne comprend pas les chefs de réseau qui s'occupent en même temps de télégraphie. — 13) Chefs des réseaux de Bruxelles et de Liège. Sont déjà compris sous la rubrique „directeurs et adjoints“. — 14) Contre-maitres et brigadiers de ligne. — 15) Ouvriers s'occupant exclusivement de téléphonie. — 16) 25 hommes et 326 femmes. — 17) Chiffre approximatif établi d'après le mouvement de 2 journées ouvrables et d'un dimanche de chaque mois. — 18) 2904 de ces communications ont donné lieu à double taxe. — 19) Avis téléphoniques ayant pour objet d'inviter un correspondant à se mettre en communication, par la voie téléphonique, avec l'expéditeur de l'avis ou avec un tiers à désigner. La taxe à percevoir pour l'avis est de 25 centimes dans le régime urbain et de 35 centimes dans le régime interurbain. — 20) Transmission gratuite. — 21) A savoir: 7615 avis téléphoniques (taxe 35 centimes, voir observation 19), 906.946 communications du service intérieur (dont 774.094 de 5 minutes ou moins et 132.852 de 6 à 10 minutes) et 394.836 du service international. Ce dernier chiffre représente le nombre des unités; il a été échangé 281.896 communications proprement dites. — 22) Dont fr. 1915 pour avis téléphoniques. — 23) A savoir: fr. 353 pour cartes payantes et fr. 480 pour abonnements aux communications du public avec les services établis dans les stations de chemin de fer. — 24) A savoir: fr. 1.036.544 du service intérieur (dont fr. 61.643 pour abonnements et fr. 2671 pour avis téléphoniques) et fr. 560.105 du service international, part belge (dont fr. 37.395 pour abonnements). — 25) Cette somme se rapporte aux produits extraordinaires. — 26) Y compris un capital de fr. 11.430.582 représentant le coût de la reprise par l'Etat des réseaux téléphoniques concédés. — 27) Dont fr. 3.810.395 pour travaux de premier établissement

**Bosnie-Herzégovine.** — 1) Les abonnés sont desservis par des fils doubles. — 2) Fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — 3) Fils aériens doubles de bronze de 2 mm. de diamètre. — 4) Y compris 3 postes à l'usage des fonctionnaires de l'Administration des postes et des télégraphes. — 5) Direction commune aux postes, télégraphes et téléphones. — 6) Les ingénieurs du télégraphe contrôlent aussi les installations téléphoniques. — 7) A titre permanent, salaire fr. 2. — 8) 3 dames aussi employées au service d'un bureau de dépôt des télégrammes. — 9) Commun au bureau de dépôt des télégrammes. — 10) Fr. 0,20 par conversation de 3 minutes. — 11) Avis téléphonique (invitation pour la conversation), 10 centimes de taxe fixe et 1 centime par mot. — 12) 10 centimes par télégramme. — 13) Les copies des télégrammes sont remises par voie „poste restante“ ou „télégraphe restant“. — 14) A savoir: 13.164 conversations entre 7 abonnés de Bosnisch Brod et ceux

# Statistique des communications téléphoniques, année 1906.

## Observations

de Brood  $\frac{1}{2}$ S. qui payent un abonnement annuel de fr. 50 et 65 conversations de fr. 0,20 entre non-abonnés, et 1191 conversations se rapportant aux deux circuits: Bosnisch Brod (Hongrie) et Dobrlin (Hongrie). Pour ces dernières, l'unité de temps par conversation est fixée à 3 minutes et la taxe à fr. 2, dont 80 % revenant à la Hongrie et 20 % à la Bosnie-Herzégovine. — <sup>15)</sup> A savoir: fr. 25.480 pour les abonnements et fr. 9384 comme frais de première installation. — <sup>16)</sup> Par suite de la réunion des services des télégraphes et téléphones, les dépenses afférentes au service téléphonique ne peuvent pas être indiquées.

**Bulgarie.** — <sup>1)</sup> Les câbles sont à 40 conducteurs doubles de fil de cuivre de 1 mm. de diamètre, isolés au papier et à l'air sec, mis sous gaine de plomb et protégés par une armature en acier. — <sup>2)</sup> Fil de fer. — <sup>3)</sup> Fil de fer et fil de bronze. — <sup>4)</sup> Câble plongé dans le Danube entre la Bulgarie et la Roumanie. — <sup>5)</sup> Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — <sup>6)</sup> La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

**Cap de Bonne-Espérance.** — <sup>1)</sup> A savoir: 2 à fil simple avec retour par terre et 12 circuits métalliques. — <sup>2)</sup> Fil de cuivre pesant 19,74 grammes par mètre. — <sup>3)</sup> Câbles revêtus de plomb contenant de 16 à 408 paires de conducteurs. — <sup>4)</sup> Fil de cuivre pesant 19,74 grammes par mètre. — <sup>5)</sup> Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique.

**Colonies portugaises (île S. Thomé).** — <sup>1)</sup> Fils de fer avec retour par terre. — <sup>2)</sup> Fils de fer et de cuivre dur de 1, 1,5 et 2 mm. — <sup>3)</sup> Etablies dans les stations centrales. — <sup>4)</sup> 38 de ces postes sont installés dans différents bureaux officiels. — <sup>5)</sup> Direction spéciale. — <sup>6)</sup> Hommes. — <sup>7)</sup> D'après l'équivalent de 200 reis pour 1 franc.

**Colonies portugaises (Loanda).** — <sup>1)</sup> Fils simples avec retour par terre. — <sup>2)</sup> Fils de fer de 4 mm. — <sup>3)</sup> 32 de ces postes sont installés dans différents bureaux officiels. — <sup>4)</sup> La direction et l'exécution du service téléphonique sont complètement confondues avec celles du service télégraphique. — <sup>5)</sup> D'après l'équivalent de 200 reis pour 1 franc. — <sup>6)</sup> Les dépenses relatives au service téléphonique sont comprises dans celles concernant le service télégraphique.

**Colonies portugaises (India).** — <sup>1)</sup> Fils de fer avec retour par terre. — <sup>2)</sup> Fils de fer et de bronze de 3 et 4 mm. — <sup>3)</sup> Hommes. — <sup>4)</sup> D'après l'équivalent de 200 reis pour 1 franc.

**Colonies portugaises (Macao).** — <sup>1)</sup> Fils simples avec retour par terre. — <sup>2)</sup> Fils de fer et de cuivre dur de 2 mm. — <sup>3)</sup> 45 de ces postes sont installés dans différents bureaux officiels. — <sup>4)</sup> A la charge du directeur des travaux publics. — <sup>5)</sup> Hommes. — <sup>6)</sup> D'après l'équivalent de 200 reis pour 1 franc.

**Colonies portugaises (Timor).** — <sup>1)</sup> Fils simples avec retour par terre. — <sup>2)</sup> Fils de fer de 2,2 mm. — <sup>3)</sup> Hommes. — <sup>4)</sup> Télégrammes d'Etat affranchis de taxe. — <sup>5)</sup> D'après l'équivalent de 200 reis pour 1 franc.

**Congo français (Moyen-Congo).** — <sup>1)</sup> Un circuit interurbain international seul fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1906 au Moyen-Congo (Congo français et dépendances). Il relie le bureau des postes et télégraphes de Brazzaville (Moyen-Congo) au poste de Kinshassa (Etat indépendant du Congo). Dans chacun de ces bureaux, une cabine est mise à la disposition du public. — <sup>2)</sup> A savoir: 1 km. de ligne aérienne, côté Congo français, 2 km. câble sous-fluvial à travers le Congo et 5 km. de ligne aérienne, côté Etat indépendant. Le diélectrique du câble sous-fluvial est constitué par un toron de 2 mm.  $\frac{9}{10}$ , composé de 7 brins de cuivre de  $\frac{875}{1000}$  de diamètre. Ce diélectrique est recouvert de gutta-percha pure, formant avec lui une âme d'un diamètre de 7 mm.  $\frac{4}{10}$ . Cette âme est protégée, pour le „câble d'atterrissement“ à chacune des deux rives, par une enveloppe de chanvre, d'une armature de 9 fils de fer galvanisés jointifs de 7 mm. de diamètre, de deux garnitures de filin enroulées en sens inverse et imprégnées de composition bitumineuse et silicieuse. La résistance à la rupture du fil de fer employé est de 1500 kilogrammes. Le „câble de fond“ se compose d'une âme identique, protégée par une enveloppe de jute tanné, d'une armature composée de 15 fils d'acier très dur galvanisés jointifs de 3 mm. de diamètre, de deux garnitures de filin enroulées en sens inverse et imprégnées, comme pour le „câble d'atterrissement“, d'une composition bitumineuse. Le fil d'acier employé offre une résistance à la rupture d'au moins 700 kilogrammes. — <sup>3)</sup> Les services des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément ni le nombre des agents affectés au service téléphonique ni les dépenses y relatives.

**Dahomey et dépendances.** — <sup>1)</sup> Fils doubles. — <sup>2)</sup> Fil de bronze de  $\frac{15}{10}$ . — <sup>3)</sup> Fil double sur 29 km. 500. — <sup>4)</sup> Fil de bronze de  $\frac{15}{10}$  et 2 mm. — <sup>5)</sup> Le personnel du service postal et télégraphique assure le service téléphonique. — <sup>6)</sup> Le réseau urbain sert exclusivement au service officiel. — <sup>7)</sup> Les dépenses sont comprises dans celles de la télégraphie.

**Danemark.** — <sup>1)</sup> Année budgétaire du 1<sup>er</sup> Avril 1906 au 31 Mars 1907. — <sup>2)</sup> Réseaux établis et exploités par des Compagnies privées. — <sup>3)</sup> Fils d'acier de 3 mm. et fils de bronze et de cuivre de 2 à 4,5 mm. — <sup>4)</sup> La communication avec l'Allemagne est établie par trois voies (via Kolding, via Syltholm-Fehmarn et via Gjedser-Warnemünde), par cinq fils doubles de cuivre, dont 4 de 4 mm. et 1 de 3 mm. Avec la Suède et la Norvège, la communication est aussi établie par deux voies (via Vedbæk-Hildesborg et via Helsingör-Helsingborg) par six fils doubles de cuivre, savoir respectivement 4 de 3 mm. et 2 de 4,5 mm. Les conversations téléphoniques avec la Norvège sont échangées à travers la Suède via Helsingör-Helsingborg. — <sup>5)</sup> Câble souterrain avec 20 fils doubles avec un fil fin de fer. Isolation de papier imprégné, protégé par du plomb et rubans de fer. — <sup>6)</sup> En dehors des câbles sous-marins et souterrains exclusivement destinés pour les correspondances téléphoniques, on emploie aussi des conducteurs disponibles des câbles sous-marins des télégraphes à la correspondance téléphonique. — <sup>7)</sup> Personnel commun avec les télégraphes d'Etat. — <sup>8)</sup> Voir statistique des Compagnies privées. — <sup>9)</sup> La transmission téléphonique de ces télégrammes est gratuite. A la demande du destinataire, les télégrammes

## Statistique des communications téléphoniques, année 1906.

### Observations

arrivés sont, en outre, portés à son domicile par facteur. — <sup>10)</sup> La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — <sup>11)</sup> Les abonnés sont desservis tant par des fils simples que par des fils doubles. — <sup>12)</sup> Fils de bronze de 1,25—2,5 mm. et fils d'acier de 2,75—3,55—4,31 mm. — <sup>13)</sup> Câbles à isolation à papier et à l'air, protégés par du plomb et des caissons en ciment. — <sup>14)</sup> Dont 488 cabines publiques automatiques. — <sup>15)</sup> Ordinairement des dames.

**Egypte.** — <sup>1)</sup> Le service téléphonique est assuré par des agents du service télégraphique. — <sup>2)</sup> L'unité de temps est de 3 minutes. — <sup>3)</sup> Location de deux circuits loués à la Compagnie des téléphones de l'Égypte.

**Espagne.** — <sup>1)</sup> Dont 4 ne servent qu'au service officiel. Accidentellement, il est établi, par les soins du Corps des télégraphes, des communications téléphoniques à longue distance entre Madrid et Saint-Sébastien, pour relier la capitale avec la résidence de la Cour, d'ordinaire pendant les excursions d'été ou la saison des bains; aussi entre Madrid et d'autres endroits à l'occasion de quelque événement d'importance et pour les besoins du Gouvernement. A part les réseaux urbains, il existe des circuits indépendants établis et exploités par des particuliers pour la communication entre deux immeubles d'un même propriétaire ou fabricant, soit dans les villes, soit dans la campagne. Ces circuits, à fils simples en acier ou en cuivre dur, étaient en 1906 au nombre de 1173 avec 2579 postes, et leur développement de fils de 10.900 km. — <sup>2)</sup> Dont 6 des réseaux servant exclusivement au service officiel. — <sup>3)</sup> Dont 162 destinés exclusivement au service officiel. — <sup>4)</sup> Non compris les agents affectés au service télégraphique et assurant en même temps le service téléphonique. — <sup>5)</sup> A savoir: I. fr. 38.534 produit des réseaux exploités par l'Etat; II. prélèvement à titre de droit canon: a) fr. 54.052 de la „Compañia interurbana del Nord-este de España“, b) fr. 862.431 des compagnies urbaines et c) fr. 54.558 des propriétaires des circuits particuliers. — <sup>6)</sup> Les compagnies exploitant la téléphonie urbaine sont au nombre de 60, et leurs réseaux les plus importants sont ceux de Madrid, Barcelone, Valence et Bilbao.

**France.** — <sup>1)</sup> Ne figurent plus sous cette rubrique les 26 inspecteurs départementaux précédemment chargés du service téléphonique exclusivement et qui, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1906, sont affectés indifféremment au service télégraphique ou téléphonique, ou aux deux services réunis. — <sup>2)</sup> Les équipes participent indifféremment aux travaux télégraphiques et aux travaux téléphoniques. — <sup>3)</sup> L'augmentation de 1906 provient de l'omission du personnel hommes sur la statistique de 1905. Le chiffre de 72 unités ne représentait que le personnel femmes. 2 unités ont été ajoutées en 1906, soit au total 74. A ce dernier chiffre, il convient d'ajouter les 19 unités omises les précédentes années. — <sup>4)</sup> Les années précédentes, le service des provisions, à la Direction de la Seine, comprenait sous la rubrique: Messages interurbains, aussi bien les messages urbains que les messages interurbains; à partir de 1906, ces communications figuraient dans la catégorie à laquelle elles appartiennent réellement. Les messages interurbains s'élèvent, pour ladite année, à 205.804. — <sup>5)</sup> Les dépenses téléphoniques ne peuvent être évaluées; elles sont fusionnées avec celles de la poste et du télégraphe, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1903.

**Grande-Bretagne et Irlande.** — Note: *L'Office britannique a adopté pour les données statistiques un autre système de classification qui diffère du système maintenu jusqu'à présent.* — <sup>1)</sup> Année financière du 1<sup>er</sup> Avril 1906 au 31 Mars 1907. Ces données se rapportent exclusivement à la téléphonie exploitée par l'Etat. La plus grande partie du trafic local est entre les mains d'une Compagnie privée. Les stations téléphoniques centrales appartenant aux autorités locales se sont augmentées de 4, dont 1 appartenant à l'Etat de Guernsey. Durant l'année, 2 autres ont été rachetées par l'Etat, dont les renseignements sont compris, autant que possible, dans les présentes données. — <sup>2)</sup> Tous les abonnés sont desservis par des circuits métalliques. — <sup>3)</sup> Les fils employés pour ces circuits sont de cuivre dur pesant 28 ou 42 kg. par kilomètre, ou de bronze pesant 11 kg. par kilomètre. — <sup>4)</sup> Les câbles souterrains sont principalement couverts de plomb et isolés au papier. Le poids des conducteurs en cuivre pour des circuits à grandes distances est pour la plupart de 3 kg. ou 6 kg. par km. et de 11 kg. par km. pour des circuits courts entre deux stations centrales. La plupart des câbles desservant les abonnés de Londres contient 1212—3 kg. conducteurs ou alors 434—6 kg. conducteurs. — <sup>5)</sup> Il y a une augmentation de 172 circuits superposés formés chacun de deux circuits métalliques ordinaires au moyen de transformateurs. — <sup>6)</sup> A savoir: 5 avec la France et 2 avec la Belgique. — <sup>7)</sup> Tous les circuits interurbains sont des circuits métalliques. Les fils aériens sont de cuivre dur pesant 42, 56, 85, 113, 169 ou 225 kg. par kilomètre suivant la longueur du circuit. Les câbles souterrains sont de cuivre pesant 28 ou 42 kg. par kilomètre de conducteur, isolés au papier et enveloppés dans du plomb. Les câbles sous-marins sont formés d'un toron de 4 conducteurs, chacun pesant 73 kg. par mille nautique, et isolés avec de la gutta-percha pesant 136 kg. par mille nautique. — <sup>8)</sup> Longueur en fils doubles. — <sup>9)</sup> Commun pour les services des postes, des télégraphes et des téléphones. — <sup>10)</sup> Conversations échangées entre cabines publiques (points partants) et abonnés. Aucun relevé n'est fait des conversations échangées entre abonnés (points partants) et cabines publiques. — <sup>11)</sup> Dont 89.300 ont été consignées par exprès. — <sup>12)</sup> Ce chiffre comprend 111.854 conversations échangées avec l'étranger. Chaque conversation interurbaine compte pour une unité, indépendamment de sa durée. — <sup>13)</sup> Ce chiffre comprend seulement les recettes des conversations mentionnées sous V b et celles des cabines publiques pour les conversations interurbaines. — <sup>14)</sup> Dont fr. 6.134.486 de redevance de la part de la „National Telephone Co“ et d'autres concessionnaires et fr. 1.135.134 pour fils loués à ladite Compagnie. — <sup>15)</sup> Y compris fr. 508.183 pour conversations échangées avec l'étranger. — <sup>16)</sup> Non compris fr. 11.841.178 de dépenses pour amortissement du capital et intérêts.

**Grèce.** — <sup>1)</sup> Les lignes sont à fils doubles. — <sup>2)</sup> Fils bi-métalliques de 1,5 mm. de diamètre. — <sup>3)</sup> Les installations se font aux frais de l'Etat, mais les appareils téléphoniques sont à la charge des abonnés. — <sup>4)</sup> La construction, les installations et l'exploitation sont entre les mains des employés du télégraphe. — <sup>5)</sup> Il n'existe pas de données à ce sujet. — <sup>6)</sup> Les dépenses sont communes avec celles des postes et des télégraphes.

# Statistique des communications téléphoniques, année 1906.

## Observations

**Hongrie.** — 1) 3 réseaux sont à fil simple et 104 à fil double. — 2) Fils d'acier de 1,5 mm. et fils de cuivre dur de 1,5, 2 et 3 mm. de diamètre. — 3) Fils aériens. — 4) Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — 5) 20 centimes par conversation. — 6) 20 centimes par télégramme. — 7) Unité de temps : 3 ou 5 minutes. Il a été téléphoné en outre 323.541 télégrammes, qui sont compris dans la statistique télégraphique. — 8) Les postes, télégraphes et téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — 9) A fil simple.

**Indes britanniques (1905).** — 1) Dans 127 localités. — 2) Il n'y a pas de personnel spécial pour le service téléphonique. — 3) Ces renseignements font défaut. — 4) Conversion à raison de 1 roupie = fr. 1,60. — 5) Des taxes annuelles sont comptées. — 6) Il n'y a pas de compte spécial pour le téléphone. — 7) Réseaux de Ahmedabad, Bombay et Karachi, exploités par la „Bombay Telephone Co“; réseaux de Calcutta et Howrah, exploités par la „Bengal Telephone Co“, et réseaux de Madras, Moulmein et Rangoon, exploités par la „Oriental Telephone Co“.

**Indes britanniques (1906).** — 1) Dans 130 localités. — 2) à 7) même teneur que pour 1905 ci-dessus.

**Indes néerlandaises.** — 1) Autrefois exploité par la Compagnie téléphonique indo-néerlandaise; depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 1906, les réseaux de Batavia, Semarang et Sarabaia sont exploités par l'Etat. — 2) Fil simple avec retour par terre. — 3) Fil de cuivre de 1,5 mm. et de fer galvanisé de 2 et 3 mm. de diamètre. — 4) Câbles de 10 et 28 conducteurs doubles de Felten & Guillaume. — 5) Automatique. — 6) Dont 72 dames, le reste sont des téléphonistes indigènes et chinois. — 7) Recettes des mois d'Octobre, Novembre et Décembre 1906. — 8) Dépenses des mois d'Octobre, Novembre et Décembre 1906. — 9) Vingt Compagnies, dont cinq seulement exploitent des réseaux interurbains. — 10) Fil simple avec retour par terre. — 11) Dont 135 km. de fil de cuivre de 3 mm. de diamètre, 484 km. de fil de cuivre de 2,5 mm. de diamètre et 2844 km. de fil d'acier N° 12 et de fil de fer de 2 et 3 mm. de diamètre. — 12) Fil d'acier Felten & Guillaume de 2,2 et 3 mm., fil de fer et de bronze, fil de fer galvanisé de 2, 3 et 4 mm., fil de cuivre N° 16 et fil d'acier N° 11, fil d'acier de 2, 2,5, 2,5, 3 et 3,5 mm. — 13) Câble de 56 et 28 conducteurs doubles avec isolation au papier et à l'air de Felten & Guillaume. — 14) Fil d'acier. 15) La plupart des ouvriers sont employés à titre permanent; ils sont payés soit au mois, soit à la journée; les traitements mensuels varient entre fr. 15 et fr. 50 et les salaires journaliers entre 85 cts. et fr. 1,70. Les ouvriers de la Compagnie du chemin de fer de Deli sont logés par la Compagnie, et leur traitement médical est gratuit. — 16) La plupart sont des hommes; à titre permanent; les traitements varient entre fr. 20 et fr. 70 par mois. — 17) Hommes, à titre permanent; les traitements varient entre fr. 16 et fr. 70 par mois. — 18) Pour renseignements de tarifs, voir la statistique téléphonique de l'année 1905. Y compris le produit de la Compagnie téléphonique indo-néerlandaise pendant les mois de Janvier à Septembre 1906. — 19) Vente de matériel rebuté et intérêt du capital de réserve. — 20) Non compris les dépenses de 9 compagnies. — 21) Non compris les dépenses de la Compagnie téléphonique „Blitar“, qui se sont élevées en tout à fr. 4725.

**Indo-Chine française.** — 1) Réseaux de Saïgon, Cholon, Cap, Pnompenh, Hanoï, Haïphong, Hué et Quinhone. — 2) Câbles à 2 et 14 conducteurs sous gutta-percha recouverts de plomb et câbles sous papier à 56, 28, 14 et 7 paires de conducteurs. — 3) Dont 171 supplémentaires. — 4) Une Direction commune aux postes, télégraphes et téléphones. — 5) La taxe de l'unité de 3 minutes est fixée à  $\frac{10}{100}$  de piastre, soit 25 cts. environ. — 6) Transmission gratuite. — 7) Droits d'usage.

**Islande.** — 1) Les lignes et le personnel sont communs pour le trafic des télégraphes et des téléphones. — 2) Ouvertes aussi à la correspondance télégraphique. — 3) La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

**Italie.** — 1) Année financière du 1<sup>er</sup> Juillet 1905 au 30 Juin 1906. — 2) Les grands réseaux sont en fil de bronze de 1,25 mm., et les petits réseaux en fil de fer et de bronze de plusieurs diamètres. — 3) Fil de bronze phosphoreux de 3, 4 et 5 mm. — 4) Fils aériens. — 5) La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'indiquer séparément le nombre des employés et des agents d'Etat affectés au service téléphonique et d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — 6) Tarifs: voir *Tarifs téléphoniques*, édition 1905, page 227. — 7) Câbles souterrains, sous plomb, à plusieurs circuits à double fil, isolés au papier et à l'air. Il y en a de deux types, l'un sans armature, l'autre avec armature de fil de fer entourée de jute goudronné. Diamètre du conducteur de cuivre 1 mm.

**Japon et Formose.** — 1) Année budgétaire du 1<sup>er</sup> Avril 1906 au 31 Mars 1907. — 2) Fils de cuivre dur N°s 8, 11, 14, 17; fils de bronze silicieux N° 17; fils d'acier N° 11; fils de fer N°s 11, 14 et fils bimétalliques N°s 11 et 16. — 3) Câbles à isolation au papier et recouverts de gomme. — 4) Dont 24 circuits duplex et 42 circuits en communication simultanée des télégraphes et des téléphones. — 5) La fusion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les chiffres du personnel et des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — 6) Y compris le nombre des conversations échangées par les téléphones automatiques. La taxe d'une conversation (5 minutes) est fixée à fr. 0,125. — 7) On perçoit fr. 0,075 par télégramme. Tous ces télégrammes sont transmis directement par téléphone entre les abonnés et les bureaux télégraphiques. — 8) Conversion faite à raison de yen 0,40 pour un franc.

**Luxembourg.** — 1) Tous les réseaux peuvent correspondre entre eux; 32 sont en outre reliés par fil direct au bureau central de Luxembourg. — 2) Fils de bronze phosphoreux d'un diamètre de 1,5 mm. — 3) a) Câbles souterrains isolés au papier et munis d'une gaine de plomb à 150, 125, 100, 75, 50 et 25 paires de conducteurs. b) Câbles de même nature munis, en outre, d'une armature de fils d'acier à 150, 125, 75, 50 et 25 paires de conducteurs. c) Câbles sous plomb, isolés au caoutchouc à 35 et 25 paires de conducteurs. Les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,8 et 1,5 mm. de diamètre à 98% de conductibilité. — 4) Fils aériens de bronze phosphoreux d'un diamètre de 2 (interurbain), de 3 et 4 mm. (inter-

# Statistique des communications téléphoniques, année 1906.

## Observations

nationaux). — <sup>5)</sup> La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas de faire une distinction pour le personnel exclusivement attaché au service téléphonique. — <sup>6)</sup> La taxe est fixée à 25 cts. pour la communication demandée par un non-abonné avec un abonné et à 50 cts. pour toute autre communication. — <sup>7)</sup> 10 cts. par télégramme. Les copies des télégrammes arrivés sont remises par voie postale. — <sup>8)</sup> Le prix de l'abonnement annuel d'une station principale est fixé : *a)* pendant les cinq premières années à fr. 100; *b)* pendant les années suivantes à fr. 90. Si la station se trouve à plus de 1500 mètres à vol d'oiseau de la station centrale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 pour chaque centaine de mètres ou fraction de centaine de mètres de ligne supplémentaire. Celle-ci est à calculer sur l'étendue du chemin qui pourra, sans frais extraordinaires, être utilisé pour la construction de la ligne. Les abonnés dont les habitations sont situées sur le territoire même de la section de commune où se trouve établi le bureau central sont dispensés du paiement de la taxe supplémentaire, quelle que soit la distance qui les sépare du bureau. Cependant, s'il s'agit de maisons isolées situées à plus de 1500 mètres de distance, la taxe supplémentaire est due. Le prix de l'abonnement annuel est fixé comme suit : *a)* pour une station supplémentaire, pendant les cinq premières années, à fr. 40; pendant les années suivantes, à fr. 30. Si la station supplémentaire se trouve à plus de 100 mètres à vol d'oiseau de la station principale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 par centaine de mètres ou fraction de centaine de mètres de ligne supplémentaire. La distance est à calculer d'après la disposition finale de l'alinéa 2 de l'article 4; *b)* pour une sonnerie supplémentaire, à fr. 5; *c)* pour un tableau commutateur, à fr. 2,50 par numéro. Toutes les taxes d'abonnement et les frais accessoires d'une station supplémentaire sont dus par le titulaire de la station principale. — <sup>9)</sup> Remboursement de frais de déplacement, vente de matériel, etc. — <sup>10)</sup> La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas d'indiquer le montant des dépenses pour le personnel. — <sup>11)</sup> Entretien, extension et amélioration du réseau.

**Natal.** — <sup>1)</sup> Circuits métalliques. Système de batterie centrale. — <sup>2)</sup> Fil de bronze phosphoreux pesant 40 lbs. par mille. — <sup>3)</sup> Câbles couverts de plomb avec isolation à l'air et au papier; ils contiennent 104, 52, 26 et 13 paires de conducteurs en cuivre. — <sup>4)</sup> Fils de cuivre pesant 200 lbs. par mille et posés sur des poteaux télégraphiques. — <sup>5)</sup> 7 hommes et 19 dames. Le salaire s'élève au maximum à 12 shillings par jour, les apprentis sont payés par le minimum de 4 shillings par jour.

**Norvège.** — <sup>1)</sup> Les indications relatives à l'exploitation par l'Etat se rapportent à l'année budgétaire du 1<sup>er</sup> Avril 1906 au 31 Mars 1907. — <sup>2)</sup> En partie des réseaux établis par l'Etat et en partie des réseaux privés acquis par l'Etat. Lignes aériennes : en partie fils simples, en partie fils doubles. Lignes souterraines : fils doubles. — <sup>3)</sup> Y compris 3 km. de lignes sous-marines. — <sup>4)</sup> Routes principales. — <sup>5)</sup> Fils de bronze de 1,25 et 1,5 mm. et exceptionnellement fils de fer de 2 mm. — <sup>6)</sup> Dont 174 km. sous-marins. Les câbles souterrains sont au papier et à l'air, avec gaine de plomb, posés dans des conduits en ciment, de 100, 200 et 250 fils doubles. — <sup>7)</sup> Fils de cuivre dur de 2,75, 3,3, 4 et 4,5 mm., et exceptionnellement de bronze silicieux de 2 mm. de diamètre. — <sup>8)</sup> Fils aériens. — <sup>9)</sup> Les fils téléphoniques des circuits interurbains sont placés sur les poteaux télégraphiques d'une longueur de lignes de 5251 km. — <sup>10)</sup> Les câbles souterrains, ayant une longueur de 1 km., sont communs aux télégraphes et aux téléphones. — <sup>11)</sup> Les câbles téléphoniques sont de la même construction que les câbles télégraphiques, à savoir : avec isolation de gutta-percha et revêtus d'une armature en fil de fer rond. — <sup>12)</sup> La longueur des circuits métalliques est comptée pour le double de celle de la ligne elle-même. — <sup>13)</sup> Dont 380 sont aussi des bureaux télégraphiques. — <sup>14)</sup> Les stations centrales servent aussi de cabines publiques. 912 cabines publiques sont en même temps des bureaux d'expédition de télégrammes (154 avec des appareils télégraphiques). — <sup>15)</sup> La direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. Le personnel est pour la plupart commun aux services télégraphique et téléphonique interurbain. Les données sous ce titre sont exclusivement afférentes au service téléphonique urbain. Tous les ouvriers sont à titre permanent. Les téléphonistes sont des dames. — <sup>16)</sup> La taxe normale d'une conversation est fixée à 10 öre (à peu près 14 centimes). — <sup>17)</sup> Abonnement annuel spécial pour la transmission des télégrammes par le téléphone : jusqu'au nombre de 200 télégrammes, 10 öre par télégramme, et pour chaque télégramme en sus, 5 öre; au minimum 10 kr. (fr. 14) par an. Sans abonnement spécial, la transmission d'un télégramme par le téléphone coûte 20 öre. La transmission des télégrammes arrivés est gratuite pour les abonnés, pourvu que la copie du télégramme puisse être remise à la convenance du bureau télégraphique. — <sup>18)</sup> Conversations proprement dites et non des périodes. Unité de temps : 3 minutes. — <sup>19)</sup> La réunion des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les recettes et les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — <sup>20)</sup> Année astronomique de 1906. — <sup>21)</sup> Y compris 11 km. de câbles sous-marins. — <sup>22)</sup> Non compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — <sup>23)</sup> Y compris 75 km. de fils sous-marins. — <sup>24)</sup> Aucun relevé n'en a été fait. — <sup>25)</sup> Y compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — <sup>26)</sup> Unité de temps : généralement 5 minutes. — <sup>27)</sup> Y compris les recettes diverses de conversations interurbaines. — <sup>28)</sup> A savoir : fr. 538.424 de frais d'entretien et fr. 397.189 de frais d'établissement.

**Orange River Colony.** — <sup>1)</sup> Les prix d'abonnement en vigueur sont : *a)* Fr. 337 (£ 13.10.0) par an pour les maisons de commerce jusqu'à la distance d'un mille de la station centrale; *b)* Fr. 150 (£ 6.0.0) par an pour les particuliers jusqu'à la distance d'un mille de la station centrale. Pour les stations qui se trouvent à plus d'un mille de la station centrale, il est perçu un supplément de fr. 37 (£ 1.10.0) pour chaque quart de mille ou fraction. — Dans 7 villes différentes se trouvent installées 7 cabines publiques, qui sont en relation directe avec la centrale de Bloemfontein. Les fils téléphoniques sont posés sur les poteaux télégraphiques.

**Pays-Bas.** — <sup>1)</sup> Fils de cuivre dur de 2,5 et 3 mm. de diamètre. — <sup>2)</sup> Fils de cuivre dur de 3 et 4 mm. de diamètre. — <sup>3)</sup> Pour les lignes souterraines on emploie des câbles téléphoniques de 4, 7 ou de 14 conducteurs doubles avec isolation au

# Statistique des communications téléphoniques, année 1906.

## Observations

papier et à l'air. Ces câbles sont revêtus d'une double armature de plomb et de fer galvanisé. — 4) Pour les lignes sous-fluviales on emploie des câbles avec des conducteurs isolés avec de la gutta-percha. — 5) Ces stations sont établies dans les bureaux télégraphiques de l'Etat. — 6) Dans chaque bureau téléphonique de l'Etat il y a au moins une cabine publique. — 7) Tous les postes d'abonnés (à double fil) des réseaux urbains sont en communication avec les circuits interurbains; en outre, un nombre de 1990 personnes dispose d'un raccordement direct avec les bureaux interurbains de l'Etat. — 8) La direction centrale est confondue avec celle des postes et des télégraphes. La direction des bureaux téléphoniques de l'Etat est confondue avec celle des bureaux télégraphiques. Les ingénieurs, les chefs d'équipe, les monteurs et les ouvriers également sont communs aux deux services. — 9) Dames. Les fonctionnaires et employés qui ne s'occupent pas exclusivement du téléphone sont compris dans le personnel des télégraphes. — 10) A partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1904, les personnes qui disposent d'un raccordement direct avec les bureaux interurbains de l'Etat dans les villes où un réseau urbain n'existe pas, peuvent parler entre elles et peuvent transmettre leurs télégrammes par téléphone. — 11) Conversations simples, c'est-à-dire d'une durée de 3 minutes au moins. Ce chiffre se décompose comme suit: 2.161.300 conversations interurbaines internes et 204.341 internationales — 12) A savoir: Produit de vente du guide téléphonique officiel fr. 13.522; amendes infligées au personnel fr. 47 et retenues versées par les téléphonistes fr. 7936. — 13) A savoir: fr. 1.531.601 de frais d'établissement et fr. 105.050 de frais d'entretien. — 14) Les municipalités, les compagnies et les personnes privées ont toutes, pour l'installation et l'exploitation des réseaux urbains, une concession de l'Etat pour une surface limitée par un cercle tiré avec un rayon de 5 km. d'un centre, indiqué pour chaque cas par le gouvernement. — 15) Ce nombre est partiellement taxé. — 16) Dans ces chiffres ne sont pas comprises les données concernant les réseaux exploités par la „Nederlandsche Bell-Telephoon Maatschappij“ et par la „Goudsche Telephon Maatschappij“. — 17) Dans la plupart des réseaux urbains, tous les abonnés sont desservis par des fils doubles. Seulement dans 5 réseaux les postes des abonnés sont reliés en partie par fils doubles et en partie par fils simples.

**Portugal.** — 1) Le service téléphonique étant réuni à celui du télégraphe, il n'est pas possible d'établir les chiffres afférents à ces rubriques. — 2) D'après l'équivalent de 184 reis pour 1 franc.

**Roumanie.** — 1) Année financière du 1<sup>er</sup> Avril 1906 au 31 Mars 1907. — 2) Les réseaux urbains sont établis dans les villes suivantes: Bucarest, Braïla, Constantza, Craiova, Galatz, Jassi et Ploesti. Les abonnés sont desservis par des fils doubles. — 3) 4154 km. fil de bronze silicieux de 1,5 mm. et 506 km. fil d'acier de 0,2 mm. Câbles téléphoniques employés pour les lignes souterraines des réseaux urbains, sont isolés au papier et à l'air sec, munis d'une gaine de plomb, de 25, 50, 150, 175 et 200 circuits doubles de 0,5 mm. de diamètre. — 4) 2 circuits appartenant à l'Etat, fil d'acier de 0,2 mm., avec retour par la terre; 2020 circuits appartenant aux départements, 180 circuits particuliers qui sont reliés à des postes téléphoniques de l'Etat et 166 circuits privés non reliés à des postes téléphoniques publics (installations faites par des particuliers et sur leurs propriétés). — 5) 24 appartenant à l'Etat, 180 aux départements, 1179 aux particuliers, 15 privés et 13 servant à la téléphonie par les divers systèmes. — 6) Entre Bucarest et Roustchouk (Bulgarie) par Giurgiu; Bucarest-Budapest, et Verciorova-Orsova. — 7) 2484 km. de lignes de l'Etat (dont 824 km. sont mis sur les poteaux télégraphiques), 20.164 km. de lignes départementales, 3493 km. de lignes particulières, 815 km. de lignes privées et 1468 km. servant à la téléphonie par les divers systèmes. — 8) 5531 km. de fil appartenant à l'Etat, à savoir: 638 km. de 1,5 mm; 87 km. de 2 mm.; 3591 km. de 3 mm.; 284 km. de 4 mm., fil de bronze; 20 km. de 2,5 mm., cuivre dur; 353 km. de 2 mm., fil d'acier; 328 km. de 3 mm., et 230 km. de 4 mm., fil de fer; 23.374 km. aux départements, 5592 km. aux particuliers, 840 km. de fils privés et 2464 km. servant à la téléphonie par les divers systèmes. — 9) 351 de l'Etat et 454 départementales. — 10) 3739 de l'Etat, 2457 départementales, 1594 particuliers et 215 privés. — 11) Dans la Direction générale des Postes et Télégraphes, le service d'exploitation télégraphique et téléphonique est chargé de diriger l'exploitation téléphonique. En outre, le personnel afférent au service télégraphique assure aussi le service téléphonique de stations et postes téléphoniques de l'Administration gouvernementale. Dans les centrales et les postes départementaux, le service est effectué par les employés des Administrations départementales (les secrétaires communaux). — 12) Y compris le nombre des télégrammes téléphonés dans les réseaux interurbains. Nombre total des avis téléphoniques 246.517. Dans les réseaux urbains et dans les localités qui ne sont pas pourvus de bureaux télégraphiques, l'Administration autorise le service de phonogrammes; nombre total de phonogrammes: 150.915. — 13) Ce chiffre comprend: a) Nombre des conversations échangées entre Roumanie et Bulgarie: 3832 provoquées par les bureaux de Roumanie, 3746 provoquées par les bureaux de Bulgarie et 1227 avis téléphoniques; b) Et entre Roumanie et Hongrie: 11.740 provoquées par les bureaux de Roumanie et 4230 provoquées par les bureaux de Hongrie. — 14) Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 7 du 25 Juillet 1903, page 164. — 15) Les taxes de conversations interurbaines sont confondues avec celles de conversations urbaines. — 16) Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, les dépenses exclusivement afférentes aux téléphones ne peuvent pas être indiquées.

**Russie.** — 1) Ces données se rapportent aux communications interurbaines Varsovie-Lodz et St Pétersbourg-Moscou. — 2) Le décompte statistique de la quantité annuelle des conversations téléphoniques n'a pas été établi, par la raison que chaque abonné est tenu de payer, pour l'usage qu'il fait du réseau téléphonique urbain, une année d'avance, sans qu'il soit possible de déterminer, même approximativement, le nombre effectif des conversations qui auront lieu. — 3) Il n'y a pas de renseignements sur les recettes et dépenses des réseaux exploités par des particuliers.

**Sénégal.** — 1) Fil simple. — 2) Fil de fer de 3 mm. de diamètre et fil bimétallique de  $\frac{23}{10}$  et  $\frac{11}{10}$ . — 3) Dames. — 4) Le personnel des postes et des télégraphes assure l'installation, l'exploitation et l'entretien des postes téléphoniques. — 5) Les installations sont faites aux frais des abonnés.

## Statistique des communications téléphoniques, année 1906.

## Observations

**Serbie.** — <sup>1)</sup> Les abonnés sont desservis exclusivement par des fils doubles (circuits métalliques). — <sup>2)</sup> Fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre. — <sup>3)</sup> Les câbles contiennent 56 et 112 paires de conducteurs en fil de cuivre de 0,8 mm. de diamètre; ils sont isolés au papier et à l'air, munis d'une gaine de plomb et revêtus d'une armature en fil de fer. — <sup>4)</sup> Fils de fer de 5 mm. de diamètre. — <sup>5)</sup> Fils de bronze de 3 mm. de diamètre. — <sup>6)</sup> La direction est confondue avec celle des télégraphes; les directeurs et adjoints, les chefs d'équipe et les monteurs s'occupent des deux services. — <sup>7)</sup> Dont 24.525 phonogrammes. — <sup>8)</sup> Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, les dépenses exclusivement afférentes aux téléphones ne peuvent pas être indiquées.

**Suède.** — <sup>1)</sup> Pour les réseaux urbains, les fils employés sont de bronze silicieux, généralement de 1 mm. de diamètre, et de fer de 3 mm. de diamètre. Les câbles employés pour les lignes souterraines sont au papier et à l'air, de 7 à 500 fils doubles. — <sup>2)</sup> Dans ce chiffre sont comprises aussi les lignes communes pour les fils télégraphiques et téléphoniques, ayant une longueur de 7442 km. — <sup>3)</sup> 250 km. à fil simple et 82.695 km. à fil double. Les circuits interurbains sont de cuivre dur de 3 ou 4,5 mm. et les circuits courts de fer de 3 mm. de diamètre. Les vieux fils sont en partie de bronze phosphorique ou silicieux de 2, 2,5, 2,7 ou 3,3 mm. et de fer de 4 ou 5 mm. — <sup>4)</sup> Dont 1130 appareils à l'usage du public, installés chez les abonnés. — <sup>5)</sup> La plupart en commun pour les services télégraphique et téléphonique. — <sup>6)</sup> La plupart des téléphonistes sont des dames. — <sup>7)</sup> Période de 3 minutes. — <sup>8)</sup> Les services des télégraphes et des téléphones étant réunis, les recettes diverses, se montant à fr. 260.228, ne peuvent être exactement décomposées. Pour les deux services, le total des recettes s'est monté à fr. 14.402.410. — <sup>9)</sup> Y compris les taxes pour les conversations locales entre abonné et cabine publique ou réciproquement. — <sup>10)</sup> La réunion des services des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. Les dépenses pour le personnel des deux services se sont montées à fr. 5.013.234, et les frais de construction et d'entretien pour les établissements téléphoniques à fr. 3.991.885. La totalité des dépenses s'est élevée à fr. 14.263.364, y compris fr. 4.313.865 payés pour l'amortissement des emprunts. — <sup>11)</sup> Dont 2 dans la ville de Stockholm. — <sup>12)</sup> Dont 3 dans des villes. — <sup>13)</sup> Il n'existe pas de données exactes à ce sujet.

**Suisse.** — <sup>1)</sup> Lignes aériennes: en partie fils simples, en partie fils doubles. Lignes souterraines: fils doubles. A la fin de 1906, il y avait 19,244 abonnés reliés par des lignes à simple fil, 34.032 abonnés reliés par des lignes à double fil et 310 abonnés reliés par des lignes avec fil de retour commun, non compris les abonnements indépendants. — <sup>2)</sup> Longueur totale des sections de lignes souterraines. Plusieurs canaux posés sur le même parcours ne forment qu'une seule section de ligne. — <sup>3)</sup> Encore en partie fils de bronze de 1,33 mm.; dès 1899, les nouvelles constructions se font exclusivement en fil de bronze d'au moins 1,5 mm. — <sup>4)</sup> Lignes urbaines: Câbles à isolation de papier, sous plomb, de 10, 20, 40, 60, 80, 100, 120, 140, 160, 180 et 200 conducteurs doubles. Diamètre 0,8 mm. Lignes interurbaines: Câbles à isolation de papier, sous plomb, de 7, 14 et 28 conducteurs doubles. Diamètre: 1,8 mm. Dans les centres des grands réseaux seulement ces câbles sont introduits dans des tuyaux en fonte; mais la plus grande partie des câbles sont posés dans des fers zorès. Les câbles destinés à être introduits dans des tuyaux sont munis d'une armature de fil de fer plat. Y compris les conducteurs de réserve des câbles interurbains. — <sup>5)</sup> Fils de bronze de 2, 3 et 4 mm. — <sup>6)</sup> La plupart sont des fils aériens (bronze de 3, 4 et 5 mm.), en petite partie fils souterrains (cuivre de 1,5 mm.) et fils sous-marins (cuivre de 7 × 0,37 mm.). — <sup>7)</sup> La longueur des lignes interurbaines est comprise dans les chiffres indiqués sous rubrique I, b (réseaux urbains). — <sup>8)</sup> Le chiffre total représente une longueur de fils (les lacets comptés à double) de 44.992 km. — <sup>9)</sup> Dont 326 stations centrales intermédiaires. — <sup>10)</sup> Y compris 905 stations communales, mais non compris un certain nombre de stations d'abonnés autorisées au service public. — <sup>11)</sup> La direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. — <sup>12)</sup> En outre, 43 fonctionnaires du télégraphe surveillent aussi le service téléphonique. — <sup>13)</sup> A savoir: 371 à titre permanent et 120 à titre temporaire; ils sont payés de fr. 4 à fr. 6,50 par jour. — <sup>14)</sup> Non compris 650 téléphonistes qui exercent encore une autre profession et 204 téléphonistes de réserve. — <sup>15)</sup> Y compris 145.714 conversations internationales partantes. — <sup>16)</sup> Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Tarifs téléphoniques*, édition 1905, pages 305 à 332. — <sup>17)</sup> Les recettes (surtaxes) pour les télégrammes téléphonés et pour les phonogrammes (fr. 33.756) sont contenues dans le produit des télégrammes. — <sup>18)</sup> Y compris l'augmentation de l'inventaire de fr. 807.936. — <sup>19)</sup> Y compris fr. 204.067 pour conversations internationales. — <sup>20)</sup> Paiements de garanties par suite de trafic téléphonique insuffisant. — <sup>21)</sup> Dont fr. 3.597.244 en 1906. — <sup>22)</sup> Y compris fr. 859.186 d'intérêts du compte de construction et de l'inventaire, ainsi que fr. 2.267.444 (15%) pour amortissement ordinaire et fr. 834.466 (solde actif de l'année 1906) pour amortissement extraordinaire du compte de construction.

**Tunisie.** — <sup>1)</sup> Dont 7 à fil simple. — <sup>2)</sup> Fils de bronze de  $\frac{11}{10}$  et  $\frac{15}{10}$  mm. — <sup>3)</sup> Fils de cuivre de 2, 2,5 et 3 mm. et fils de fer de 3 et 4 mm. — <sup>4)</sup> Les circuits téléphoniques sont posés sur les mêmes appuis que les lignes télégraphiques. — <sup>5)</sup> Le service téléphonique étant réuni à celui des postes et télégraphes, il n'est pas possible de fournir ces renseignements. — <sup>6)</sup> Les abonnements sont de deux sortes: a) à forfait, fr. 200 par an ou fr. 150 suivant l'importance des villes; b) à conversations taxées, fr. 40 par an. Les appareils et la ligne reliant les postes au bureau central dans un rayon de mille mètres sont établis et entretenus moyennant une contribution forfaitaire de fr. 150 payables en quatre annuités décroissantes. Au delà du rayon de mille mètres, la construction de la ligne donne lieu au paiement d'une taxe supplémentaire. Taxe des conversations par unité de durée de 3 minutes: a) 10 centimes par conversation locale; b) 25 centimes pour les conversations vicinales; c) 40 centimes pour les conversations régionales; d) la taxe interrégionale est de 50 centimes jusqu'à 150 km. et s'accroît de 25 centimes par 75 km.